



## CONSEIL GENERAL

### POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53, al. 2 RCG)

#### Formulaire de dépôt

Mme / M. : Buchs Katharina

Objet : Murs légaux / mur artistique et cohésion sociale

Développement écrit (ou annexe jointe)

Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition un mur pour l'art graphique. Pour cela, il invite à identifier un mur ou le construire (proche du skate-park), à élaborer une charte d'utilisation (responsabilités, règle de sécurité et éthique), une communication claire pour son utilisation (plaque informative, site web ...) et à étudier la possibilité de projets participatifs. Ce postulat fait écho à une demande de jeunes de la commune passionnés par l'art urbain.

Signature

#### Cosignataires

Nom PICHONNAZ Prénom SANDRA Signature

Nom WALTHAN Prénom PAULINE Signature

Nom Gauthier Prénom Sergio Signature

Nom Labunets Prénom Viktoryia Signature

Nom ..... Prénom ..... Signature .....

Nom ..... Prénom ..... Signature .....

#### A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le 04.03.2026

N° d'ordre : 042

Dicastère : .....

Transmis le\* : .....

Administration communale  
1752 Villars-sur-Glâne

\*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal